

Un arrondissement pour tous!

info NORD

Février 2008 Vol. 26, N° 1



Marcel Parent
Maire d'arrondissement

Prendre soin

du présent pour garantir l'avenir



Jean-Marc Gibeau
Conseiller de la Ville



James V. Infantino
Conseiller de la Ville



Normand Fortin
Conseiller d'arrondissement



Clementina Teti-Tomassi
Conseillère d'arrondissement

Grâce aux fusions municipales, l'arrondissement a amélioré sa situation financière, ce qui lui a permis au fil des ans d'investir dans les services publics. Ainsi, depuis 2002, nous avons réussi à augmenter la part du budget par habitant. Le contexte financier dans lequel s'est préparé le budget de 2008 nous a contraints à geler nos dépenses à hauteur de l'exercice 2006, à l'exception de la rémunération des employés, tout en augmentant les services aux citoyens.

Le conseil d'arrondissement a la responsabilité et le devoir d'investir pour prendre soin du présent et garantir un avenir viable. Sans investissement, comment peut-on changer les pratiques irresponsables, tant sur le plan social qu'environnemental, génératrices de gaspillage, de pollution et de problèmes sociaux ?

Le budget d'arrondissement permet de faire fonctionner les services publics de proximité qui assurent une qualité de vie à tous les citoyens. Par conséquent, il est impératif d'investir pour :

- prévenir le décrochage scolaire ■ éviter le gaspillage des fonds publics ■ accueillir les citoyens et répondre aux questions ■ protéger l'environnement ■ encourager les organismes aidants ■ maintenir la propreté des édifices municipaux ■ faire respecter les règlements ■ traiter les eaux usées ■ inspecter les bâtiments ■ diffuser l'information municipale aux citoyens ■ répondre aux demandes d'accès à l'information ■ organiser des collectes de résidus domestiques dangereux ■ ramasser les feuilles mortes et les arbres de Noël naturels ■ instaurer la collecte sélective et la rendre accessible à tous ■ effacer les graffiti sur les bâtiments publics et privés ■ éteindre les incendies ■ aménager de nouvelles pistes cyclables ■ permettre à tous de lire gratuitement ■ déneiger les rues et ramasser la neige ■ combattre les gaz à effet de serre ■ préserver le patrimoine ■ inviter les résidents à danser sur la terrasse Yves-Ryan ■ planter des arbres ■ ramasser les objets encombrants ■ délivrer des permis et des certificats ■ développer le réseau des parcs-écoles ■ fournir de l'eau potable ■ tenir à jour le site Internet de l'arrondissement ■ assurer l'accessibilité universelle ■ réaménager les secteurs des futures gares ■ mettre sur pied des programmes d'aide à la rénovation résidentielle ■ restaurer la maison Brignon dit Lapierre ■ contrer la violence ■ maintenir abordable le prix des activités de loisirs ■ accélérer le programme de réfection routière ■ proposer une programmation culturelle de qualité ■ fleurir et embellir notre milieu de vie ■ améliorer les équipements récréatifs ■ lutter contre la pauvreté ■ revaloriser le parc industriel ■ revitaliser les artères commerciales ■ augmenter le nombre de logements à loyer modique ■ ajouter des parcs et des espaces verts ■ entretenir les rues ■ offrir des camps de jour à prix abordable ■ combattre l'exclusion sociale ■ garnir les rayons des bibliothèques ■ améliorer l'éclairage de rue tout en réduisant le coût de l'électricité ■ faire la collecte des ordures ménagères ■ attirer des industriels ■ favoriser le développement économique ■ dénoncer le racisme ■ instaurer le programme de pompiers premiers répondants, un maillon de plus dans la chaîne de vie de nos citoyens ■ etc.

La liste peut vous paraître longue, mais il n'en demeure pas moins que les besoins demeurent considérables. C'est en mettant en œuvre ces divers projets que Montréal-Nord poursuit son développement durable et bâtit une communauté solidaire. Je vous invite à lire les faits saillants du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations.

Marcel Parent

Sommaire

- 2 Budget
- 4 Infos brèves
- 7 Plan d'action famille
- 8 Infos environnementales
 - > Questions fréquentes sur le recyclage
- 9 Infos sociales
- 9 Pompiers premiers répondants
- 10 Infos culturelles
 - > Bibliothèques
- 13 Infos sportives
- 14 Emplois d'été
- 16 Bottin téléphonique
- 16 Concours-sondage

infos BUDGÉTAIRES



Faits saillants du budget de fonctionnement

Depuis 2002, l'arrondissement de Montréal-Nord a grandement amélioré sa situation financière. Voici les commentaires de M. Parent sur l'évolution du budget. « Nous avons un budget de 39 677 400 \$ pour 2008, alors qu'en 2002, il était de 27 771 500 \$. C'est donc une croissance moyenne de 6 % par année. Le budget permet d'allouer 462 \$ par habitant, un montant tout à fait raisonnable, même s'il est encore modeste, compte tenu de la quantité et de la qualité des services fournis par l'arrondissement, de sa population et de ses nombreux besoins. Cette augmentation du budget par habitant est en grande partie attribuable à la taxe d'arrondissement qui nous permet d'investir dans les infrastructures, de rehausser la qualité de vie des citoyens et, par conséquent, de valoriser l'image de Montréal-Nord. »

Les dépenses du budget sont gelées depuis 2006, sauf celles associées au coût de l'énergie et aux augmentations salariales prévues par les conventions collectives. De plus, les revenus autonomes provenant des activités tarifées ne peuvent combler les coûts engendrés par les nouveaux services, puisque les orientations prises par l'arrondissement font en sorte de maintenir une grille tarifaire très basse comparativement aux autres organisations de loisirs. Parmi les nouveaux services offerts à la population, notons entre autres la création de la ligne téléphonique 311 et l'implantation de la deuxième phase de la collecte sélective.

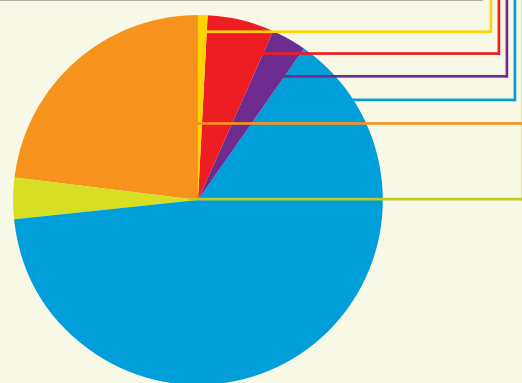
Par ailleurs, la taxe d'arrondissement de 2008, qui générera un supplément de 2 000 000 \$, sera expressément consacrée à un plan d'amélioration des infrastructures. Ce montant sera investi comme il suit :

- 950 000 \$ pour la réparation de sections de trottoir et de chaussée,
- 200 000 \$ pour l'aménagement du terre-plein du boulevard Henri-Bourassa (secteur est),
- 250 000 \$ pour l'amélioration des chalets de parc,
- 200 000 \$ pour la réalisation de panneaux de parc et d'édifice municipal ainsi qu'aux entrées de l'arrondissement,
- 200 000 \$ pour la réfection extérieure de la bibliothèque Charleroi,
- 200 000 \$ pour d'autres projets.



Budget de fonctionnement de 2008

Conseil et Direction d'arrondissement	359 300 \$	0,9 %
Services administratifs	2 393 900 \$	6,0 %
Affaires publiques et Greffe	1 140 300 \$	2,9 %
Travaux publics	25 223 200 \$	63,6 %
Aménagement urbain et Services aux entreprises	1 478 300 \$	3,7 %
Culture, Sports, Loisirs et Développement social	9 082 400 \$	22,9 %
Total	39 677 400 \$	100 %



Revenus	2008	2007
Taxe d'arrondissement	4 000 000 \$	2 004 000 \$
Services payants	784 100 \$	785 100 \$
Imposition de droits et autres revenus	300 900 \$	273 300 \$
Transferts (subventions)	220 000 \$	221 000 \$
Dotation supplémentaire	0 \$	555 300 \$
Affectation de surplus de gestion	0 \$	1 000 000 \$
Dotation d'équilibre	34 372 400 \$	33 615 700 \$
	39 677 400 \$	38 454 400 \$

Dépenses	2008	2007
Rémunération globale	23 610 000 \$	23 517 300 \$
Biens et services	15 523 100 \$	14 376 500 \$
Contributions à des organismes	313 700 \$	330 000 \$
Autres	230 600 \$	230 600 \$
	39 677 400 \$	38 454 400 \$

Quelques exemples	2008	2007
Entretien et plantation d'arbres	513 400 \$	434 600 \$
Vandalisme – Enlèvement des graffiti	78 400 \$	80 500 \$
Balayage de rue	224 600 \$	183 400 \$
Enlèvement de la neige	3 850 500 \$	3 529 300 \$
Éclairage de rue	473 700 \$	462 700 \$
Collecte des ordures ménagères	1 598 000 \$	1 526 900 \$
Collecte sélective	938 600 \$	1 210 300 \$

Coûts de certains services :

■ piscines extérieures et pataugeoires	446 100 \$	425 500 \$
■ bambineries	84 600 \$	75 500 \$
■ Maison culturelle et communautaire	669 800 \$	550 500 \$
■ bibliothèques	3 613 600 \$	3 589 900 \$
■ camps de jour	282 100 \$	293 200 \$





Faits saillants du programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI)

Des investissements dans les améliorations locales

Des investissements de 2 070 000 \$ sont prévus pour les travaux de réhabilitation de rues locales et de trottoirs. De cette somme, une tranche de 500 000 \$ est prévue pour le programme de réaménagement des artères commerciales de l'arrondissement, qui démarre en 2008, et une autre de 100 000 \$ servira à compléter le remplacement des plaques de rue. De plus, une somme de 250 000 \$ servira au remplacement des feux de circulation et de leurs contrôleurs. L'utilisation de diodes électroluminescentes, ou ampoules DEL, permettra de réduire de 60 000 \$ la facture annuelle d'électricité de ce service.

Des investissements dans les parcs

Un montant de 2 500 000 \$ est alloué au réaménagement de parcs et servira principalement à la construction d'un terrain de soccer synthétique au parc Saint-Laurent. La réalisation de ce projet est tributaire de l'obtention d'une subvention du gouvernement du Québec en vertu du programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Des investissements de mise aux normes de l'équipement et du réaménagement d'unités de travail

Un investissement totalisant 650 000 \$ servira à poursuivre le programme de mise aux normes des systèmes de filtration des piscines et le remplacement des véhicules ayant atteint la fin de leur durée de vie.

Dépenses en immobilisations 2008-2010

	2008	2009	2010
Réseau routier, conduits et véhicules			
Réaménagement de l'artère commerciale de Charlevoix (infrastructure et mobilier urbain) ¹	500 000 \$	500 000 \$	
Zone industrielle sud	500 000 \$	250 000 \$	500 000 \$
Réfection de rues locales ²	970 000 \$	1 250 000 \$	1 420 000 \$
Remplacement de véhicules et d'équipement	400 000 \$	400 000 \$	500 000 \$
Remplacement de contrôleurs de feux de circulation	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Remplacement de feux de circulation (conversion DEL)	200 000 \$		
Remplacement de plaques de rue	100 000 \$		
Réfection de grandes artères ³			500 000 \$
Parcs			
Remplacement de modules de jeu	130 000 \$	140 000 \$	140 000 \$
Construction d'un terrain de soccer synthétique au parc Saint-Laurent	2 354 000 \$		
Réaménagement du parc Saint-Laurent		2 356 000 \$	
Construction d'un lien cyclable sur le boulevard Industriel		200 000 \$	
Construction d'un lien cyclable sur le boulevard Sainte-Gertrude			300 000 \$
Construction d'un lien cyclable sur le boulevard Maurice-Duplessis		75 000 \$	
Réaménagement du parc Primeau			239 000 \$
Bâtiments			
Agrandissement de la bibliothèque Belleville		2 000 000 \$	
Changement de systèmes de filtration des piscines	250 000 \$		
Réaménagement de l'édifice des Travaux publics	100 000 \$		
Aménagement de l'école Frederik-Banting		500 000 \$	
Réfection du Centre de loisirs			500 000 \$
Programme de restauration et de revitalisation			
Revitalisation commerciale de la rue de Charlevoix	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Total du PTI pour chaque année	5 654 000 \$	7 821 000 \$	4 499 000 \$

1 Un budget supplémentaire de 380 000 \$, accordé par la Ville de Montréal, s'ajoute au montant déboursé au cours de l'année par l'arrondissement.

2 Un budget supplémentaire de 1 700 000 \$, accordé par la Ville de Montréal, s'ajoute au montant déboursé au cours de l'année par l'arrondissement.

3 Un budget supplémentaire de 1 600 000 \$, accordé par la Ville de Montréal, s'ajoute au montant déboursé au cours de l'année par l'arrondissement.

infoNORD

L'équipe

L'Infonord est une production de la Direction des affaires publiques et du greffe.

Coordination

Claire Gélinas
Céline Grenier

Rédaction

Steve Côté
Anne Dionne
Alain Fournier
Claire Gélinas
Marie-Agnès Guichard
Philippe Lepore
Cécile Lointier
Mario Quesnel
Dominique Valiquette

Nous remercions également

Céline Dénommée
Michel Desjardins
Benoit Ferland
Jacques Goudreau
Mathieu Lapierre
Daniel L'Ecuyer
Alain Legault
Élisabeth Liston
Jean-François Poulin
Francine Riel

Révision linguistique

Marielle DeLorme

Design graphique

Rouleau-Paquin design communication

Photographie

Archives de l'arrondissement
Daniel Duplessis
Caroline Durocher
Denis Labine
Robert Laliberté
Sylvie Trépanier
Viomax

Impression

Imprimerie l'Empreinte

Tirage

43 500 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0822-0395 Vol. 26, n° 1

N.B. L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

Si vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez les faire parvenir à l'adresse suivante :

Mairie d'arrondissement

4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Téléphone : 514-328-4028

Télécopie : 514-328-4299

Vous pouvez consulter l'Infonord sur notre site Internet, au

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Courriel : info@mtlnord.ca



Taxes municipales

Si le total des taxes municipales apparaissant sur votre compte est de 300 \$ ou plus, vous avez le droit de payer en deux versements. Dans tous les cas, vous pouvez effectuer un seul paiement.

Le premier versement est exigible le 3 mars 2008 et le deuxième, le 2 juin 2008. Tout versement fait après les dates limites entraîne l'ajout de frais d'intérêt et d'une pénalité.

Renseignements : 311

Site Internet : ville.montreal.qc.ca

Modalités de paiement

Par la poste

Vous devez tenir compte du délai postal quand vous envoyez votre paiement par la poste. N'envoyez pas d'argent comptant.

Faites des chèques postdatés (le 3 mars 2008 et le 2 juin 2008) et envoyez-les à l'adresse suivante :

Services des finances

C.P. 11043
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4X8

Auprès de votre institution bancaire

Les institutions bancaires vous offrent diverses façons de faire votre paiement : Internet, transaction bancaire téléphonique ou directement à la succursale.

Notez que le délai minimal pour une transaction au guichet automatique est de 48 heures, excluant les fins de semaine. N'oubliez pas de tenir compte de ce temps de traitement.

Dans un bureau d'arrondissement ou un bureau Accès Montréal (BAM)

Vous pouvez payer par chèque, mandat (postal ou bancaire) ou carte de débit dans les 19 arrondissements. Plusieurs bureaux limitent le montant qu'ils acceptent en argent comptant. Renseignez-vous.

Médaille de chien

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, tout chien âgé de 60 jours et plus doit porter un collier et une médaille d'identité. La médaille coûte 25 \$* et est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Dans le *Répertoire des services 2008*, une omission bien involontaire est survenue quant aux endroits où vous pouvez vous procurer cette médaille. Voici la liste complète des points de vente :

- Clinique vétérinaire Dr C. Benoit, 4945, boul. Henri-Bourassa Est, 514-324-9872
- Bureau d'accueil aux citoyens de la mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi, 311
- Royaume canin et félin, 6000, boul. Henri-Bourassa Est, 514-325-9658
- Boutique d'animaux Neptune, 10561, boul. Pie-IX, 514-325-9659
- Le Chic Canin Henri-Bourassa, 3758, boul. Henri-Bourassa Est, 514-322-6572

* La médaille est gratuite pour un chien-guide destiné à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive, sur présentation d'une preuve médicale. Dans ce cas, on peut se la procurer uniquement à la mairie de l'arrondissement.

Modification du Règlement sur le contrôle animalier

Le règlement permet dorénavant de garder deux chiens, mais il est défendu d'avoir plus de trois animaux domestiques par logement.

Les collectes de résidus domestiques dangereux (RDD)

Cette année, l'unité mobile de la collecte de RDD s'arrêtera deux fois dans l'arrondissement :

- les samedis 31 mai et 20 septembre 2008, de 9 h à 17 h;
- dans le stationnement derrière l'aréna de Montréal-Nord, 11212, avenue Garon.

Matières acceptées à la collecte des RDD

- Les restes de peinture latex ou alkyde
- Les huiles à moteur usées
- Les piles alcalines AAA à D
- Les piles rechargeables usées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb
- Les batteries d'auto
- Les produits nettoyants, acides et basiques
- Les solvants comme la térébenthine, le *Varsol*
- Les pesticides
- Le chlore pour piscine et autres oxydants
- Les médicaments périmés
- Les adhésifs, résines époxy et teintures
- Les aérosols
- Les bouteilles de propane

Boîtes de sacs et recylo-sacs en vente à la mairie de l'arrondissement

L'arrondissement a terminé la distribution gratuite des boîtes de sacs aux résidents qui habitent les immeubles de trois étages et moins hors sol. Les boîtes restantes sont vendues 2 \$ la boîte de 40 sacs au Bureau d'accueil aux citoyens de la mairie, 4243, rue de Charleroi, avec preuve de résidence. Cette offre est valable uniquement pour les résidents de Montréal-Nord qui habitent les immeubles de trois étages et moins hors sol.

Dans le contexte de la collecte sélective des matières recyclables, l'arrondissement s'est approvisionné en recylo-sacs afin de faciliter l'implantation de la collecte pour les résidents des immeubles de quatre étages et plus qui doivent transvider leurs matières recyclables dans de grands bacs roulants. Ce recylo-sac, qui est réutilisable et sert principalement à transporter les matières recyclables, peut également servir pour faire les emplettes. C'est une excellente façon de réduire à la source les déchets en privilégiant le sac réutilisable.

Tous les citoyens de Montréal-Nord qui souhaitent s'en procurer peuvent en acheter, au prix de 1 \$ l'unité (limite de trois), en se présentant au Bureau d'accueil aux citoyens de la mairie, 4243, rue de Charleroi, ou à l'une des quatre bibliothèques de l'arrondissement, avec une preuve de résidence (permis de conduire ou facture de service public indiquant votre adresse).

La Boîte... Jaune

Vous connaissez peut-être la boîte à surprises ou la boîte noire, mais connaissez-vous la Boîte Jaune ? C'est un service unique et original de collecte à domicile de déchets domestiques, de piles, de peinture et de vieux vêtements.

Nous cherchons de plus en plus, individuellement et collectivement, à éviter le gaspillage et à consommer de façon plus responsable. Malheureusement, des quantités encore trop importantes de produits consommés finissent leur vie dans les sites d'enfouissement.

Cette entreprise à but non lucratif a pour mission de promouvoir le développement durable en établissant un réseau de collecte à domicile de base pour aussi peu que 20 \$ (plus taxes) par an. Dans la limite de quatre déplacements par année, la Boîte Jaune ramasse l'équivalent de :

- 4 kilos de piles à usage domestique,
- 10 gallons de peinture,
- 5 sacs de vêtements.

Renseignements :

La Boîte Jaune
514-522-6483
Internet : laboitejaune.com





Rappels hivernaux

Blanc sur blanc, c'est confondant

Nous demandons aux citoyens de déneiger les sacs d'ordures, les sacs de recyclage ou les bacs roulants déposés en bordure de rue afin de faciliter le travail des préposés à la collecte. Si les préposés sont incapables de les atteindre ou de les voir, vos matières résiduelles ne seront pas ramassées.

Repos obligatoire

L'arrondissement doit interrompre toute opération de déneigement après 70 heures de travail au cours d'une période de sept jours consécutifs, et exiger un repos de 36 heures consécutives de ses chauffeurs. De plus, les chauffeurs de camions de déneigement ne peuvent pas conduire leur véhicule plus de 14 heures d'affilée. Cette réglementation provinciale, en vigueur depuis le 15 juin 2007, a pour but de diminuer les risques d'accident causés par la fatigue chez ces conducteurs.

À propos du stationnement sur rue

Compte tenu de la quantité restreinte de places de stationnement sur rue, l'arrondissement demande aux citoyens qui disposent d'un stationnement privé d'y garer leur véhicule plutôt que d'utiliser la voie publique.



Rappels printaniers

Démontez votre abri temporaire avant le 1^{er} avril

Les abris temporaires sont autorisés du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante.

Le ménage du printemps

C'est la nature qui décidera de la date exacte où nous commencerons le grand ménage. À compter du 1^{er} mars, dès que la température extérieure semblera bien installée au-dessus de 3 °C, nous amorcerons les opérations du grand nettoyage qui durent six semaines.

Durant cette période, le passage du balai mécanique n'est pas aussi assidu, mais pour faciliter le grand ménage, nous vous demandons quand même de respecter les panneaux interdisant le stationnement. Dès la fin des opérations du grand ménage du printemps, le passage des balais mécaniques reprend son horaire hebdomadaire.

1^{re} phase de la revitalisation de la rue de Charleroi

Pour éviter qu'elles perdent la cote auprès des consommateurs au profit des grandes surfaces, nos rues commerciales ont besoin d'être revitalisées. Les rues de Charleroi, Fleury et Monselet jouent un rôle clé dans la vitalité économique de l'arrondissement. L'ambiance créée par le cadre urbain et le service personnalisé offert par les marchands sont des facteurs importants qui incitent les citoyens du quartier à fréquenter les rues commerciales. De plus, elles sont d'excellents endroits pour les rencontres sociales. La revitalisation des rues commerciales est un projet d'envergure qui s'échelonne sur plusieurs années.

Une somme de plus de 800 000 \$* sera investie dans la première phase de la revitalisation des artères commerciales, qui débutera au printemps sur un tronçon de la rue de Charleroi, entre les avenues Armand-Lavergne et Éthier. Les travaux comprendront la réfection de la rue et des trottoirs, l'amélioration de l'éclairage de rue, l'installation d'un nouveau mobilier urbain et la plantation d'arbres.

* Cette somme provient de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

Fermeture du boulevard Pie-IX, direction sud, entre le boulevard Industriel et la rue Jarry

Le 7 janvier 2008, la Ville de Montréal a amorcé des travaux de réhabilitation de la conduite principale d'aqueduc située sous le boulevard Pie-IX. Ces travaux sont nécessaires en raison de dégradations structurales importantes constatées grâce aux auscultations préventives réalisées l'automne dernier. Conséquemment, le boulevard Pie-IX sera fermé à la circulation de transit en direction sud, entre le boulevard Industriel et la rue Jarry, pour une période minimale de cinq mois.

Une voie sera cependant maintenue pour les transports en commun, les véhicules d'urgence et la circulation locale. La circulation en direction nord n'est pas touchée.

Renseignements : 311
ville.montreal.qc.ca/chantiers

Revitalisation commerciale sur Fleury

Mis en œuvre par le propriétaire et son fils, l'agrandissement du commerce Standa, rue Fleury à l'angle du boulevard Saint-Michel, est un bel exemple de projet qui rehausse le potentiel commercial de cette rue et est conforme au plan d'urbanisme. L'arrondissement tient à remercier M. Emanuele Gracioppo et son fils Santo pour cette belle réussite.

Nouvelles copropriétés à Montréal-Nord

Deux projets résidentiels dans le quartier nord-est

Montréal-Nord se réjouit de la construction, dans le quartier nord-est, de deux projets résidentiels conformes aux orientations du plan d'urbanisme. L'emplacement géographique de ces projets de copropriétés offre plusieurs avantages. En effet, le parc du Ruisseau-De Montigny, la piste cyclable le long de la rivière des Prairies, l'Autoroute 25 qui sera bientôt achevée et la future gare Lacordaire sont des attraits recherchés par les propriétaires.

■ Condos Léger

Propriétaire et entrepreneur, Maiorino inc. vient de terminer la construction de 18 copropriétés et d'un parc de stationnement souterrain. Ce complexe résidentiel est situé à l'angle des boulevards Léger et Langelier. La vente des unités est déjà commencée.

■ Les cours Duplessis

L'entrepreneur montréalais Samcom amorcera, au cours de l'hiver, la construction des cours Duplessis. Sis à l'angle des boulevards Maurice-Duplessis et Langelier, ce projet comprendra 30 unités en copropriété et 20 places de stationnement. La fin de la construction est prévue pour octobre 2008.

Le Rive-Gouin dans le quartier ouest

Au cours de l'automne 2007, l'entrepreneur a terminé la construction de la deuxième phase du projet immobilier Rive-Gouin, comprenant 124 copropriétés de luxe. Cette tour de 20 étages est érigée un peu en retrait du boulevard Gouin sur les berges de la rivière des Prairies. L'arrondissement félicite l'entrepreneur pour le prix qu'il a reçu au Gala 2007 de l'ACQ dans la catégorie des copropriétés en hauteur. La troisième phase débutera bientôt.

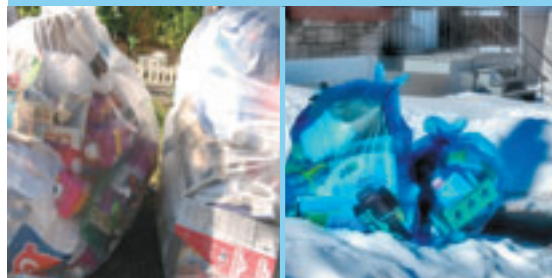




La collecte sélective faite selon deux catégories d'immeubles

La collecte pour les immeubles de trois étages et moins (hors sol)

La disposition des matières recyclables se fait à l'aide du sac transparent clair ou bleuté.



La collecte pour les immeubles de quatre étages et plus

La disposition des matières recyclables se fait par bacs roulants verts ou bleus à prise européenne (grandeur minimale 240 litres, maximale 660 litres)



Prise européenne

Une heure du conte émouvante à la bibliothèque Henri-Bourassa

Les bibliothèques de Montréal-Nord sont toujours plus accessibles. À preuve, le 17 janvier s'est tenue, à la bibliothèque Henri-Bourassa, une activité novatrice, une heure du conte destinée aux déficients intellectuels. Organisée en partenariat avec l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle, cette heure du conte a su émouvoir toutes les personnes présentes et ouvre maintenant la voie aux autres bibliothèques montréalaises et québécoises qui voudraient faire une place à cette clientèle dans leur programmation.

Ligne téléphonique 311

Depuis le 18 décembre dernier, tous les citoyens de l'île de Montréal peuvent composer le 311 pour obtenir des renseignements, adresser une demande aux services municipaux ou déposer une plainte. Le service est offert selon un horaire prolongé tous les jours de l'année.

De plus, en tout temps (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), les citoyens peuvent composer le 311 pour signaler un problème nécessitant l'intervention rapide des services des travaux publics ou de l'entretien.

Lorsqu'un citoyen compose le 311, une réceptionniste virtuelle lui souhaite la bienvenue à la Ville de Montréal et lui demande à quel arrondissement l'appel doit être transféré. Lorsque le citoyen prononce son choix, par exemple *Montréal-Nord*, son appel est immédiatement transmis au premier agent disponible à notre bureau d'accueil. Si le citoyen ignore le nom de l'arrondissement, ou encore désire un renseignement qui relève de la compétence de l'agglomération, l'appel sera transféré à un agent du centre de services du 311.

De cette façon, l'administration municipale s'assure d'offrir un service interarrondissements et un meilleur suivi des demandes des citoyens, de leur réception jusqu'à leur règlement final.

Les numéros de téléphone publiés dans le *Répertoire des services* et à la rubrique bottin téléphonique du bulletin municipal l'*Infonord* sont toujours valides. Ils permettent aux résidents de Montréal-Nord de joindre directement les unités de nos directions, mais uniquement aux heures d'ouverture de nos bureaux.

Horaire du service téléphonique 311 offert aux citoyens de Montréal-Nord

Du lundi au jeudi	De 8 h à 16 h 30	Le bureau d'accueil et les unités des directions de Montréal-Nord
	De 16 h 30 à 20 h 30	Le centre de services du 311
	De 20 h 30 à 8 h	L'unité des interventions rapides
Le vendredi	De 8 h à 13 h	Le bureau d'accueil et les unités des directions de Montréal-Nord
	De 13 h à 20 h 30	Le centre de services du 311
	De 20 h 30 à 9 h	L'unité des interventions rapides
Le samedi, le dimanche et les jours fériés	De 9 h à 17 h	Le centre de services du 311
	De 17 h à 8 h ou 9 h selon le jour	L'unité des interventions rapides



Plan d'action FAMILLE 2008-2010



Depuis quelques décennies, Montréal-Nord est un endroit qui a la réputation d'attirer les familles. La qualité du cadre de vie, la gamme variée de logements, le nombre de parcs et d'espaces verts, l'organisation communautaire et les services offerts en culture, en sports et en loisirs expliquent en partie les raisons qui encouragent les familles à venir s'établir dans l'arrondissement. Ces atouts sont encore bien présents, toutefois, pour continuer d'attirer cette clientèle de citoyens très courtisée par les municipalités de banlieue, l'arrondissement doit proposer des actions concrètes. En effet, Montréal-Nord doit tenir compte de nouveaux facteurs d'évolution socioculturelle : le vieillissement de la population et l'accroissement considérable du nombre de nouveaux arrivants. Voici quelques actions concrètes établies à partir des six enjeux déterminés dans le *Plan d'action famille de 2008-2010*, rédigé pour Montréal-Nord au cours des derniers mois.

Enjeu 1

Le milieu de vie

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui permet aux divers quartiers de se transformer en villages conviviaux. Conséquemment, lorsque le milieu de vie est mieux adapté à élever une famille, il facilite les bonnes relations entre les voisins et renforce le sentiment d'appartenance.

- Améliorer l'aménagement du parc riverain afin de faciliter l'organisation d'activités familiales en toute saison.
- Bonifier et promouvoir les programmes environnementaux mis en place depuis 2002.
- Instaurer un concours de type *Villes et villages fleuris* pour favoriser la participation des familles à l'embellissement de leur arrondissement.
- Au fil des ans, réaménager les pôles commerciaux pour les rendre plus invitants en donnant priorité aux rues marchandes de Charleroi, Monselet et Fleury.
- Soutenir la création d'un premier marché public sur le boulevard Rolland.
- Poursuivre la *Démarche action Montréal-Nord* qui permet aux familles défavorisées du secteur nord-est, de se prendre en main et d'améliorer leur milieu de vie.

Enjeu 2

Le partenariat

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui doit continuer à travailler en partenariat avec les organismes du milieu pour répondre efficacement aux préoccupations des familles.

- Accroître l'échange de renseignements avec les arrondissements, les villes et les instances.
- Organiser des rencontres de type déjeuner-causerie pour faire connaître les acteurs du milieu et favoriser l'échange d'information.

Enjeu 3

La culture, les sports et les loisirs

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui reconnaît la force collective des familles et leur capacité de s'unir pour créer un milieu de vie où chacune d'elles contribue et participe à la réalisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Les activités offertes en culture, en sports et en loisirs doivent rester financièrement accessibles tout en s'adaptant aux nouvelles réalités des familles.

- Ajouter, dans la programmation culturelle scolaire, des spectacles pour la clientèle des écoles secondaires.
- Agrandir la bibliothèque Belleville, située dans le parc Ottawa.
- Augmenter le nombre de plateaux sportifs.
- Poursuivre la création ou le réaménagement d'un parc de voisinage par année, conformément au *Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires*.

Enjeu 4

L'habitation

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui offre une gamme variée de logements pour un milieu de vie diversifié. L'habitation est un enjeu qui influence la rétention de jeunes ménages. C'est pourquoi Montréal-Nord doit continuer à assurer l'accès à des habitations abordables et de qualité pour les familles.

- Modifier le règlement municipal, afin d'éviter la transformation de grands logements en petits logements.
- Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles.
- Faire respecter la réglementation en matière de salubrité et de qualité des logements.
- Promouvoir tous les programmes d'aide financière en habitation.
- Soutenir les initiatives du milieu notamment en matière de logement social.
- Encourager le verdissement des lieux privés (toitures ou murs végétaux).

Enjeu 5

Sécurité publique

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement où les citoyens vivent dans la paix et la sécurité et où les enfants et les jeunes adultes se développent dans un milieu propice aux apprentissages positifs. L'arrondissement se situe dans la moyenne montréalaise pour ce qui est de la délinquance, et ce, malgré une perception médiatique de violence. Montréal-Nord doit corriger son image.

- Mettre en pratique les activités proposées dans le *Plan d'action de 2007* du comité consultatif de Montréal-Nord *Jeunesse et gangs de rue*.
- Poursuivre la réalisation des activités du plan d'action en sécurité urbaine de Tandem, intitulé *Paix et sécurité Montréal-Nord*.

Enjeu 6

La circulation et les transports

La vision de Montréal-Nord est celle d'un arrondissement qui, de façon sécuritaire, assure un meilleur partage des infrastructures entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, comblant ainsi les besoins de mobilité des familles et des résidents.

- Intégrer harmonieusement le boulevard Industriel dans l'espace urbain en fonction de l'aménagement prochain des gares aux intersections des boulevards Pie-IX et Lacordaire.
- Synchroniser et rajuster la durée des feux de circulation.
- Ajouter des voies réservées aux autobus et aux taxis, aux vélos et aux camions.
- Poursuivre le réseau cyclable en ajoutant des pistes dans l'axe nord-sud, afin de donner accès aux endroits stratégiques (les futures gares, les écoles, les bibliothèques, etc.).

Conclusion

Comme le démontre son *Plan d'action famille*, l'arrondissement valorise la famille et encourage les jeunes couples à fonder une famille à Montréal-Nord. Les actions concrètes déterminées à partir des enjeux ont pour but de retenir et d'attirer les familles en offrant des milieux de vie conviviaux, sécuritaires, stimulants et enrichissants, mieux adaptés aux besoins des familles. L'arrondissement de Montréal-Nord devient ainsi plus attrayant pour les familles.





Questions fréquentes sur le recyclage

Doit-on enlever les étiquettes qui recouvrent les contenants ? Pourquoi ?

Non, il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes qui recouvrent les contenants en verre, en métal ou en plastique. Ce travail est exécuté au centre de récupération.

Le verre est séparé par couleurs, puis pilé. À l'étape du nettoyage, les fragments de verre passent sous des aimants qui retirent les débris de métal, puis sous un aspirateur qui enlève les étiquettes de papier et de plastique.

Quant aux boîtes d'acier et aux canettes d'aluminium, la première étape consiste à les trier à l'aide d'aimants industriels avant de les écraser, de les mettre en ballots et de les envoyer aux fabricants. Les canettes d'aluminium sont fondues, tandis que les boîtes d'acier sont immergées dans une substance caustique qui dissout l'étain. L'étain est retiré de la solution caustique par électrolyse. Finalement, l'aluminium, l'acier et l'étain sont expédiés aux fabricants de produits neufs. Ces traitements font disparaître toute trace d'étiquette.

Les plastiques sont triés par catégories ou types de résine (1, 2, 3, 4, 5 et 7). Le recyclage classique, et le plus fréquent, exige que la matière récupérée soit limpide et donc traitée différemment selon les résines, car celles-ci se liquéfient à des températures différentes. Le contenu des ballots est inspecté et lavé afin de séparer les résines des contaminants, avant d'être séché puis broyé. Les granules sont ensuite liquéfiées, filtrées et coulées en fines pailles pour finalement être réduites en petits morceaux.

Le recyclage en vrac, pour sa part, se soucie moins des différentes résines et du degré de contamination, mais les granules en plastique qui en résultent ne peuvent servir que de substitut aux matériaux de construction en bois.

Il existe également le recyclage chimique et thermique qui consiste à transformer les résidus de plastique soit en monomères ou en pétrole. Là encore, si une étiquette est collée sur le contenant, elle ne pourrait pas résister au traitement de transformation.

Pourquoi doit-on rincer les contenants avant de les mettre dans le sac ou le bac roulant de récupération ?

Par mesure d'hygiène, afin de prévenir les moisissures et les mauvaises odeurs, vous devez éliminer les résidus de nourriture en rinçant sommairement les contenants avant de les déposer dans le sac ou le bac roulant de récupération (il n'est pas nécessaire de les laver). Étant donné que certaines opérations de tri sont effectuées manuellement, en rinçant les contenants vous aidez les travailleurs du centre de récupération à garder un environnement de travail sain.



Est-ce que les couvercles des boîtes de conserve se recyclent ?

Oui, ils se recyclent. Par contre, afin d'éviter les risques de blessure chez les employés du centre de récupération, nous vous demandons de rabattre les couvercles vers l'intérieur de la boîte.



Pourquoi doit-on retirer les couvercles ou les bouchons des contenants ?

C'est pour faciliter le tri que vous devez retirer les bouchons ou les couvercles des contenants avant de les déposer dans le sac ou le bac roulant. En effet, ils ne sont pas toujours fabriqués de la même matière que le contenant.

Est-ce que les sacs transparents clairs ou bleutés utilisés pour le recyclage se récupèrent ?

À Montréal-Nord, les sacs transparents clairs ou bleutés et tous les autres plastiques souples se récupèrent. C'est le centre de récupération Nord-Ben, une filiale du groupe EBI, qui traite nos matières recyclables. Or, cette entreprise récupère tous les plastiques souples qu'elle revend à des entreprises de transformation.

Quelle est la meilleure façon de disposer du papier passé à la déchiqueteuse ?

Nous vous suggérons de mettre les découpures de papier dans un sac de plastique transparent clair ou bleuté et de le déposer à côté de votre sac ou dans le bac roulant servant au recyclage, afin de faciliter la collecte.



Que deviennent les matières que l'on met au recyclage ?

Les matières sont vendues à des entreprises de courtage qui les acheminent à des usines de transformation des matières ici même au Québec et à l'étranger. Par exemple, le papier journal récupéré est vendu à des papeteries du Québec qui le transforment en pâte à papier. Cette pâte servira à la fabrication de nouveau papier journal.

Certaines matières plastiques sont acheminées aussi loin qu'en Chine pour nous revenir en nouveaux produits de consommation.

Pourquoi les municipalités doivent-elles payer pour la collecte sélective des matières recyclables quand les entreprises de recyclage réalisent un profit en les revendant à des recycleurs ?

Avant la collecte sélective des matières recyclables, il existait quelques entreprises de recyclage. À l'arrivée de la collecte sélective, il n'y avait pas suffisamment de centres de récupération pour disposer des matières recyclables. Afin de stimuler l'émergence de ce type d'entreprise, le gouvernement a accordé des subventions. Quand le marché s'est stabilisé, les subventions ont cessé. Le revenu généré par les matières recyclables ne permet pas la gratuité de la collecte. Les entreprises de recyclage ne seraient tout simplement pas viables, car elles emploient plusieurs travailleurs et doivent acheter de la machinerie coûteuse pour la collecte, le transport, la pesée, le tri mécanique et la mise en ballots des différentes matières recyclables.

Est-ce que la styromousse va dans le bac de recyclage ?

Pour le moment, vous devez déposer la styromousse dans les ordures ménagères. En recyclage, il y a sept catégories de plastique. Tous les plastiques sont recyclés, sauf le polystyrène de la catégorie 6, aussi appelé styromousse. Celui-ci est abondamment utilisé, car il est léger, rigide et peu coûteux. Il occupe énormément de place dans les sites d'enfouissement et prend quelques centaines d'années à se décomposer. Bien que cette matière soit techniquement recyclable, le centre de tri qui nous offre le service de traitement des matières recyclables n'est pas en mesure de la récupérer faute de pouvoir la revendre à des entreprises de transformation.

La meilleure solution est donc de réduire les emballages. Évitez d'acheter des produits jetables, suremballés ou offerts en portions individuelles. Achetez vos fruits et vos légumes en vrac.

Sources :

recycl-quebec.gouv.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/environnement



Camps de jour – été 2008

« Pour un été amusant et ensoleillé ! »

Les camps de jour d'été de l'arrondissement de Montréal-Nord offrent un éventail d'activités les plus variées pour les jeunes de 6 à 11 ans.

Notre équipe est formée de moniteurs passionnés qui unissent leur talent et leur folie afin que les enfants passent un été inoubliable.

Encore une fois cet été, de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs, des ateliers de nutrition et de détente et des jeux d'animation sont offerts aux enfants. De plus, certaines semaines, des activités interparcs passionnantes (structures gonflables, spectacles à la Maison culturelle et communautaire, etc.) ont lieu dans les camps d'un même secteur.

Cet été pour les vacances estivales... je m'amuse !

Inscriptions aux camps de jour – été 2008

pour les enfants de 6 à 11 ans

Les inscriptions auront lieu du
10 mars au 13 juin 2008 :

du lundi au jeudi, de 13 h 30 à 16 h 30
et de 17 h à 21 h.

Un seul endroit :
Centre de loisirs, 11121, avenue Salk

Vous devrez remplir une fiche d'inscription, joindre une copie du bulletin scolaire de l'enfant et présenter sa carte d'assurance maladie (obligatoire). Pour vous prévaloir de la priorité accordée aux résidents de Montréal-Nord, apportez une preuve de résidence (permis de conduire ou facture de services publics), sinon votre enfant sera inscrit sur une liste d'attente.

Le bail n'est pas accepté.

Frais

Des frais de **35 \$** pour l'été sont demandés pour chaque participant.

Modes de paiement : le montant total est payable à l'inscription par carte de débit ou de crédit ou en argent comptant.

Les chèques ne sont pas acceptés.

Déroulement des camps de jour

Durée de sept semaines :

du lundi 23 juin au vendredi 8 août,
sauf les mardis 24 juin et 1^{er} juillet (fériés),

du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 15 h 30,
le vendredi, de 9 h à 12 h.

Photo : Guide de Montréal-Nord



Emplacements des camps de jour

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans

Secteur centre

Parc Aimé-Léonard
Parc Primeau
Centre de loisirs (**Service de garde disponible**)

Secteur est

École Adélarde-Desrosiers
Aréna Henri-Bourassa (**Service de garde disponible**)
Parc Le Carignan

Secteur ouest

École Saint-Rémi (**Service de garde disponible**)
Parc Ottawa

Service de garde

Le service de garde est offert par *Melon d'eau*, du lundi au jeudi, de 7 h à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h, et le vendredi, de 7 h à 9 h et de 12 h à 18 h.

Ce service est réservé exclusivement aux enfants de 6 à 11 ans des camps suivants : aréna Henri-Bourassa, école Saint-Rémi et Centre de loisirs.

Frais

7 \$ par jour, par enfant (260 \$ payable en argent comptant le jour de l'inscription)

Renseignements : 514-321-2366

Repas

Les Fourchettes de l'espoir offrent le service de boîte à lunch, livrée à tous les camps de jour. Le prix est de 3 \$ par jour, par enfant.

Renseignements : 514-852-1492

Notes importantes

- Les places dans les camps de jour sont limitées (premier arrivé premier servi).
- **L'enfant doit avoir 6 ans au 23 juin 2008.**

Accompagnement en loisirs

L'enfant doit être inscrit par l'intervenant de l'institution qu'il fréquente (CLSC, L'Intégral, etc.)

Date limite pour l'inscription : le vendredi 7 mars 2008

Le nombre de places et de semaines est limité.

La durée du camp pour chaque enfant est à déterminer.

Renseignements : 514-328-4153

Pompiers premiers répondeurs

Parce que le temps, ça sauve des vies !

Dans le but d'accélérer le processus d'intervention des services préhospitaliers d'urgence, la Ville de Montréal a amorcé l'implantation progressive du service des pompiers premiers répondeurs sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Depuis le 22 octobre 2007, les pompiers des casernes 17 et 18 offrent ce nouveau service à la population de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le rôle des pompiers premiers répondeurs consiste à pratiquer les soins de base, afin de stabiliser l'état des victimes, **avant** l'arrivée des techniciens ambulanciers d'Urgences-santé. La prise en charge de la victime est ensuite transférée à l'équipe médicale, dès l'arrivée de celle-ci. Les pompiers premiers répondeurs agissent en complémentarité et travaillent en étroite collaboration avec les techniciens ambulanciers.

Les pompiers désireux de devenir premiers répondeurs doivent d'abord suivre une formation de 62 heures donnée par Urgences-santé et réussir les examens. Par la suite, une formation d'appoint de 12 heures tous les ans est requise pour conserver le droit d'agir en tant que premier répondeur. Jusqu'à maintenant, plus de 500 pompiers ont été certifiés premiers répondeurs et, de ce nombre, plus d'une centaine travaillent dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Achues-Cartierville (2^e cohorte à être mise en service).

Dorénavant, il ne faudra plus s'étonner de voir arriver un camion d'incendie à la rescousse de personnes en détresse, sans aucun incendie à l'horizon. L'emplacement stratégique des casernes du Service de la sécurité incendie permet aux pompiers premiers répondeurs, dans bien des cas, d'intervenir plus rapidement que les techniciens ambulanciers pour secourir une victime d'urgences vitales, de traumatismes sévères ou de malaises de priorité 1. Que ce soit pour un arrêt cardiaque, une allergie alimentaire, un problème respiratoire grave ou pour toute autre urgence vitale, les pompiers premiers répondeurs sont formés et équipés pour apporter les premiers soins nécessaires à une victime.

Cette coopération aura pour effet de diminuer les taux de mortalité et de morbidité chez les victimes d'urgences vitales. L'entrée en scène des pompiers premiers répondeurs permettrait de sauver entre 60 et 90 vies par année selon l'évaluation du ministère de la Santé et des Services sociaux. Parce que le temps, ça sauve des vies !



Photo : Valérie Remise

Théâtre-Salle Désilets

Salle Désilets du cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin

En attendant Godot

Théâtre de la Bordée
Le dimanche 24 février 2008, à 20 h

Florence

Les Productions Kléos
Le dimanche 16 mars 2008, à 20 h

Le vrai monde ?

Les Tournées Jean Duceppe
Le dimanche 27 avril 2008, à 20 h

Renseignements et billetterie

Billet à l'unité : 19 \$
Bibliothèque Henri-Bourassa
Téléphone : 514-328-4132
Espace 7000, cégep Marie-Victorin
Salle Désilets
Téléphone : 514-328-3817
ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

Salle de spectacle
12004, boulevard Rolland

SÉRIE MUSIQUE

Les 7 Paroles du Christ de Théodore Dubois

Concert de Pâques
Chantal Rossi, mezzo-soprano, Manuel Blais,
baryton, et Jean Verreault, ténor, accompagnés
par le chœur Koronova
Le vendredi 14 mars 2008, à 20 h

Funkythérapie

La Galère
Le samedi 12 avril 2008, à 20 h

SÉRIE THÉÂTRE

Nuit d'Irlande

Nouveau Théâtre urbain
Le jeudi 21 février 2008, à 20 h

Slamérica

Slam-poésie, avec Ivy
Présenté à l'occasion de la Quinzaine de la poésie 2008
Le samedi 29 mars 2008, à 20 h

Bashir Lazhar

Théâtre d'aujourd'hui
Une présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée
Le jeudi 3 avril 2008, à 20 h

SÉRIE CINÉMA

À force de rêve

Un film de Serge Giguère
Dans le contexte des
Rencontres internationales
du documentaire de Montréal
Une présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée
Le mardi 11 mars 2008, à 19 h



Roger Toupin, épicier varié

Un film de Benoît Pilon
Le mardi 8 avril 2008, à 19 h

SÉRIE DANSE

Switch

Les Sœurs Schmitt
Le vendredi 18 avril 2008, à 20 h

SÉRIE FAMILLE

Cat et Billy et Bidou

4 à 8 ans
Le dimanche 13 avril 2008, à 14 h



CONGÉ SCOLAIRE

Le Musicolateur

Présenté par la Société de musique contemporaine
du Québec, en collaboration avec les
Jeunesses Musicales du Canada
6 à 9 ans
Inscriptions obligatoires – places limitées
Le lundi 3 mars 2008, à 9 h et à 10 h 30



Les 7 trompettes de Fred Piston

Les Jeunesses Musicales du Canada
6 à 12 ans
Entrée libre
Le lundi 3 mars 2008, à 14 h



Recherché

Les Circus Cowboy
4 à 12 ans
Entrée libre

Drôle d'abeille | Cinéma

Un film de Steve Hickner et Simon J. Smith
Pour tous
Entrée libre
Le mercredi 5 mars 2008, à 12 h 30 et à 15 h 30

Ateliers intensifs de création chorégraphique

Les 4, 5 et 6 mars 2008



Que dirais-tu d'un atelier de création avec l'équipe survoltée de la compagnie de danse *Bouge de là*? Viens apprendre, créer, t'amuser, découvrir la création chorégraphique... et faire une présentation dans la salle de spectacle, qui sait? Inscris-toi, les places bougent vite. Six heures d'ateliers, une expérience intense!

Initiation à la création en danse

Pour les 7 à 11 ans

Funky, hip-hop, danse contemporaine

Pour les 11 à 14 ans

Danse urbaine (influences hip-hop et funky)

Pour les 14 à 17 ans

Inscription obligatoire avant le 27 février

Festival Petits bonheurs

Le rendez-vous culturel des tout-petits



Petits bonheurs est un événement culturel montréalais, destiné aux enfants de zéro à six ans, qui a pour but de sensibiliser les tout-petits aux différentes disciplines artistiques et de leur permettre d'explorer le monde de la création.

Prix d'entrée : 3 \$

Vieux Thomas et la petite fée



Chorégraphie d'Hélène Langevin

À partir de 5 ans

Le samedi 3 mai 2008, à 14 h

Archipel

Laurent Dupont

À partir de 10 mois

Le dimanche 4 mai 2008, à 11 h

Le lundi 5 mai 2008, à 11 h

Le Saut de l'ange

Théâtre Maât

À partir de 3 ans

Le mardi 6 mai 2008, à 14 h

Eau douce

La Compagnie Éclats

6 mois à 5 ans

Le mercredi 7 mai 2008, à 14 h

LUDOVIC

Cinéma présenté par l'ONF



3 à 6 ans

Le jeudi 8 mai 2008 – projection continue à partir de 10 h

Photo : Benjamin Struelens

Photo : Anne Bergeron



Expositions

La salle d'exposition de la Maison culturelle et communautaire permet d'accueillir des artistes professionnels et amateurs tout au long de l'année. C'est l'occasion de découvrir et d'apprécier les arts visuels dans toute leur diversité. Voici les expositions à l'affiche pour la saison hiver-printemps 2008.

L'œil renversé

Khosro Berahmandi

Du 17 janvier au 24 février

Partages culturels

Un projet des élèves de l'école Henri-Bourassa, en collaboration avec les artistes Miki Gingras et Patrick Dionne

Ce projet bénéficie du soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et de la Ville de Montréal, en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008.

Du 26 février au 7 mars



Rétrospective Haïti

Jean-François Leblanc et Caroline Hayeur

Du 13 mars au 20 avril

Exposition Volet citoyen

Les artistes de l'AREQ (Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec)

Du 8 au 25 mai

Politique de la billetterie

Les activités présentées par la Maison culturelle et communautaire sont gratuites, sauf indication contraire.

Un laissez-passer donne accès aux activités. Les citoyens de Montréal-Nord peuvent se procurer leur laissez-passer deux semaines (jour pour jour) avant la représentation et les citoyens des autres arrondissements de Montréal, une semaine avant.

Vous pouvez vous procurer deux laissez-passer par personne pour les activités *adulte* et quatre pour les activités *famille*, en vous présentant au **comptoir d'accueil** de la Maison culturelle et communautaire, avec une preuve de résidence.

12004, boulevard Rolland

Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h

Le samedi et le dimanche, de 8 h à 18 h

Renseignements : 514-328-5640

Les laissez-passer qui n'auront pas été distribués seront offerts aux personnes intéressées le jour même de l'activité, au lieu et à l'heure de l'activité.

Note – Les laissez-passer sont valides jusqu'à 10 minutes avant la représentation.

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Photo : Jean-françois Leblanc



Khosro, Berahmandi, *Noces de girafe*

Bibliothèques

Encore plus de services dans vos bibliothèques

Depuis janvier 2008, le règlement des bibliothèques de Montréal-Nord a été modifié afin de permettre aux usagers d'emprunter plus de documents, soit 15 documents au lieu de 10, dont 5 DVD. L'utilisation du traitement de texte est devenue gratuite, et le temps d'utilisation d'Internet a doublé, pour passer à quatre heures par semaine par abonné. En contrepartie, les amendes ont été très légèrement majorées, et l'impression à partir des imprimantes des bibliothèques est devenue payante.

Un partenariat gagnant

Au cours de 2006-2007, l'arrondissement de Montréal-Nord a bénéficié d'une subvention, en vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), pour la mise en œuvre du Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants. Cette subvention a permis aux bibliothèques de Montréal-Nord ainsi qu'à l'organisme communautaire *Un itinéraire pour tous* de travailler en partenariat pour la réalisation d'un projet intitulé *Bibliothécaire ambulante*. Ce partenariat a permis d'engager une bibliothécaire qui a travaillé à créer des liens entre les bibliothèques de Montréal-Nord, les organismes communautaires et culturels et les citoyens de l'arrondissement.

Comment ? La bibliothécaire ambulante a notamment organisé des rencontres sur l'intégration des communautés immigrantes au Québec. Après la diffusion d'un documentaire, les résidents de Montréal-Nord de toutes origines ont pu se rencontrer et échanger avec des représentants d'organismes culturels et communautaires. Cela a même donné lieu parfois à de belles rencontres musicales et culinaires. Cette bibliothécaire a également bonifié le service de dépôt de livres dans des résidences de personnes âgées de Montréal-Nord, améliorant ainsi l'accessibilité à nos services pour ces abonnés moins mobiles. En plus, au cours des prochains mois, des ateliers d'initiation à Internet leur seront offerts.

Les enfants n'ont pas été oubliés, avec des heures de contes organisées dans les services de garde, des visites des camps de jour l'été dernier avec des minibibliothèques et des animations de sensibilisation au bon traitement des animaux offertes aux écoles primaires. Enfin, la bibliothécaire ambulante a participé à des activités organisées par *Un itinéraire pour tous*, tant à la Maison culturelle et communautaire qu'à l'extérieur.

En travaillant en partie hors les murs, cette bibliothécaire ambulante a bonifié ou mis au point des activités de médiation culturelle permettant d'offrir encore plus de services et d'activités aux citoyens de Montréal-Nord et plus spécifiquement aux diverses communautés culturelles.

Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est

Section adultes : 514-328-4125

Section enfants : 514-328-4134

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland

Sections adultes et enfants : 514-328-5626

Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi

Section adultes : 514-328-4135

Section enfants : 514-328-4138

Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville

Sections adultes et enfants : 514-328-4140

Horaire du congé de Pâques

Les bibliothèques de Montréal-Nord seront fermées le vendredi 21 mars, le dimanche 23 mars et le lundi 24 mars. Par contre, elles seront ouvertes le samedi 22 mars de 10 h à 17 h.



Conférences et animations dans les bibliothèques

Conférences et animations pour les adultes

Chansons de mon enfance, modifiées, adaptées, écorchées

Invitée : Andréanne

Concert intime et participatif où sont interprétées une quinzaine de chansons à répondre et de vieilles complaints, présenté à l'occasion de la Semaine de la francophonie.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Le mercredi 12 mars 2008, à 19 h

L'eau au Québec

Conférencier : Coalition Eau secours

Dans le contexte de la Journée mondiale de l'eau, discussion sur la situation de l'eau au Québec et les façons de la préserver au quotidien.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Le mardi 18 mars 2008, à 19 h

L'art de faire son CV et guide d'entrevue

Conférencier : Alain Leblanc

Cet atelier donne quelques conseils sur les meilleures façons de faire un *curriculum vitae* et de se préparer à une entrevue d'embauche.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Le mercredi 26 mars 2008, à 19 h

Marie-Célie Agnant

Conférencière : Marie-Célie Agnant

L'auteure Marie-Célie Agnant vient nous parler de son métier d'écrivaine et de son œuvre engagée. Son recueil de nouvelles *Le Silence comme le sang* (éd. Remue-Ménage) a été finaliste au prix du Gouverneur général du Canada.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Le jeudi 10 avril 2008, à 19 h 30

Denis Monette, écrivain

Conférencier : Denis Monette

Causerie avec le très populaire Denis Monette, qui nous entretient sur sa carrière d'écrivain, à l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Le mercredi 23 avril 2008, à 19 h

Valeurs familiales et éducation à la consommation

Conférencier : Lise Morin

Atelier sur l'importance et les enjeux d'une solide éducation à la consommation.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Le mardi 20 mai 2008, à 19 h

Navette Biblio (rencontre des aînés)

Un service de transport en autobus vers les bibliothèques est offert aux aînés. Les arrêts prévus au circuit sont les résidences du boulevard Gouin.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Les mardis (un mardi sur trois), à 13 h 30

Calendrier 2008 :

19 février, 11 mars, 1^{er} et 22 avril, 13 mai, 3 et 25 juin, 15 juillet, 5 et 26 août, 16 septembre, 7 et 28 octobre, 18 novembre, 9 décembre

Renseignements : 514-328-4144

Animations pour les enfants

Spectacles pour les 3 à 5 ans

Leïla et la baleine

Invité : Théâtre La Pointe du Moulin

Spectacle de marionnettes où Leïla doit protéger son amie la baleine du dernier des chasseurs rôdant sur les mers.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Le mercredi 16 avril 2008, à 10 h 30 et 13 h

Bibliothèque Henri-Bourassa
Le jeudi 17 avril 2008, à 10 h 30 et 13 h

Rencontre d'auteur avec Sonia K. Laflamme

Sonia K. Laflamme est l'auteure de nombreux romans jeunesse, dont plusieurs inscrits au palmarès de Communication Jeunesse. Elle adore tous les genres, dont le fantastique, la science-fiction et l'aventure, ce qui lui permet de laisser libre cours à son imagination. Elle vient nous lire des extraits de ses livres et partager avec nous sa passion pour l'écriture.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Le jeudi 8 mai 2008, à 9 h 30

FESTIVAL DE LA LECTURE

Zap, l'extra-terrestre à la recherche du bonheur

Invité : Productions Denis Jobin

Zap, un extra-terrestre naïf, vient sur la Terre pour trouver le bonheur. Au fil de ses aventures, il rencontre des personnages drôles et hauts en couleur et fait appel au public pour l'aider dans sa quête.

Salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire
Le samedi 10 mai 2008, à 10 h 15 et 15 h

Les ateliers du samedi

Une fois par mois à 14 h, un atelier d'animation du livre est offert dans l'une des vos bibliothèques.

Contes en mots et en images (3 à 5 ans)

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Calendrier 2008

- 23 février : En attendant Marie-Marmotte
- 22 mars : Le printemps des écureuils
- 19 avril : Mireille l'abeille
- 17 mai : Boucle d'or et les trois ours

Animaginaire (6 à 9 ans)

Bibliothèque Henri-Bourassa

Calendrier 2008

- 8 mars : Imagine
- 5 avril : L'œuf
- 3 mai : Je suis Louna et je suis...
- 31 mai : Les petits souliers

Club Tournesol (8 ans et plus)

Bibliothèque Charleroi

Calendrier 2008

- 1^{er} mars : Force centrifuge
- 29 mars : Pôles magnétiques
- 26 avril : Dessin animé
- 24 mai : Bulles de savon

Les livres s'envolent (5 ans et plus)

Bibliothèque Belleville

Calendrier 2008

- 15 mars : L'empreinte du dragon
- 12 avril : Tout plein de lapins
- 10 mai : Croco a des crocs

Semaine du congé scolaire

Activités pour toute la famille 2008

Rico et la boîte aux lettres

**Invité : Clown Express
Monsieur Dave Newton**

Spectacle rempli de clowneries, de magie et de jonglerie où Rico attend impatiemment une lettre de Zoé. Ce spectacle amusant aborde également des thèmes tels que le civisme, l'écologie et l'alphabétisation, etc.

Bibliothèque Henri-Bourassa
Le lundi 3 mars 2008, à 14 h

Bibliothèque Charleroi
Le mardi 4 mars 2008, à 14 h

Bibliothèque Belleville
Le mercredi 5 mars 2008, à 14 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
Le jeudi 6 mars 2008, à 14 h

Les Petits Génies

Grand tournoi entre les bibliothèques

Les équipes qualifiées s'affronteront tout au long de la semaine, donnant la chance aux participants de jouer au moins deux matchs. Le calendrier des matchs, précisant les équipes, l'endroit et la date des matchs durant le congé scolaire, sera disponible à votre bibliothèque.

Grande finale

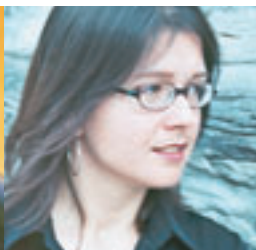
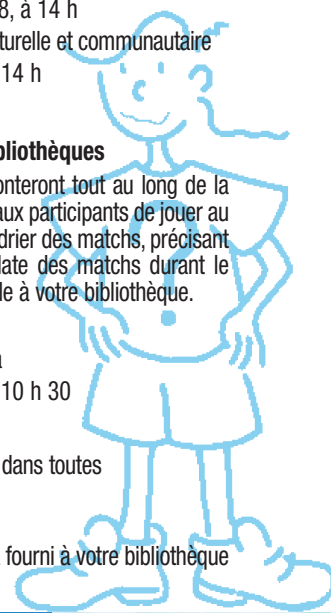
Bibliothèque Henri-Bourassa
Le jeudi 6 mars 2008, à 10 h 30

Les films en rafale

Présentés sur un petit écran, dans toutes les bibliothèques

Du 3 mars au 7 mars 2008

L'horaire des projections sera fourni à votre bibliothèque en février 2008.



infos SPORTIVES



Activités aquatiques - Hiver 2008

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, nous vous offrons plusieurs activités tels des cours de natation, d'aquagym et de sauvetage ainsi que plusieurs heures de natation libre. De plus, vous avez la possibilité de vous joindre à nos trois clubs sportifs : le club de natation, le club de plongeon et le club de nage synchronisée.

Les cours de natation de la session d'hiver 2008 se terminent le 14 mars à la piscine Henri-Bourassa et le 16 mars à la piscine Calixa-Lavallée.

Si vous désirez vous inscrire aux cours de natation ou obtenir plus de renseignements sur les périodes de natation libre, vous pouvez vous adresser à la piscine de votre choix, de 17 h à 22 h, du lundi au vendredi.

COURS DE SAUVETEUR NATIONAL ET COURS DE PREMIERS SOINS - général option piscine

But	Apprendre les techniques fondamentales de même que les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront le surveillant-sauveteur à évaluer les diverses situations et à s'y adapter en fonction du milieu aquatique.
Préalables	Détenir une Croix de bronze et avoir 16 ans.
Frais	110 \$ (certification et documents en sus) pour les résidents. Frais payables à l'inscription
Horaire Premiers soins - général	Total de 16 heures de formation Pas d'examen, évaluation tout au long du cours par le moniteur
Piscine Calixa-Lavallée	Les samedis 9 et 16 février, de 14 h à 18 h Les dimanches 10 et 17 février, de 14 h à 18 h
Piscine Henri-Bourassa	Les samedis du 16 février au 8 mars, de 14 h à 18 h
Horaire Sauveteur national	Total de 40 heures de formation
Piscine Calixa-Lavallée	Samedi et dimanche, de 14 h à 18 h, du 29 mars au 3 avril Examen le 4 mai
Piscine Henri-Bourassa	Vendredi de 17 h à 21 h et samedi de 14 h à 18 h Du 11 avril au 10 mai Examen le 17 ou 18 mai
Inscriptions	À la piscine de votre choix Du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h, dès le 7 janvier

Baseball mineur - Inscription 2008

Dates

Les vendredis 28 mars, 4 et 11 avril 2008

Frais

Catégories Atome à Midget inclusivement : 130 \$

(année de naissance : de 1990 à 1999 inclusivement)

Renseignements

Micheline Plante
Téléphone : 514-326-9733
11341, avenue Salk
Montréal-Nord H1G 4Y6

Ringuette

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la tenue du 11^e tournoi de *Ringuette de Montréal-Nord* qui aura lieu du 8 au 16 mars 2008, aux arènes Fleury et Henri-Bourassa.

Patin libre

Consultez notre site Internet pour l'horaire du patin libre dans nos arènes lors du congé scolaire.

Suggestions d'activités hivernales, si dame Nature le permet!

Glissoire au parc Pilon

Venez dévaler la pente enneigée du parc Pilon! Apportez votre traîneau, votre luge ou un autre équipement de glisse.

Patinoires extérieures aux parcs Saint-Laurent, Sauvé, Carignan et Oscar.

Une patinoire destinée au hockey et une autre pour le patinage libre ont été aménagées dans chacun de ces parcs.



Natation libre

L'entrée est gratuite pour tous

PISCINE HENRI-BOURASSA			
Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 14 janvier au 14 mars	lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h	adulte
	lundi	22 h à 23 h	adulte
	du mardi au vendredi	21 h 30 à 23 h	adulte
	samedi	14 h à 16 h	familiale
	dimanche	13 h à 16 h	familiale
Du 3 au 7 mars (congé scolaire)	du lundi au vendredi	13 h à 16 h	familiale

PISCINE CALIXA-LAVALLÉE			
Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 14 janvier au 16 mars	du lundi au vendredi, sauf le jeudi	21 h à 22 h 30	adulte
	samedi	13 h à 16 h	familiale
	dimanche	13 h à 16 h	familiale
Du 3 au 7 mars (congé scolaire)	du lundi au vendredi	13 h à 16 h	familiale

Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la natation libre, l'adulte doit être présent en tout temps à la piscine et doit veiller constamment sur l'enfant qui mesure moins de 1,22 m (48 pouces), qui souffre d'un handicap ou qui ne sait pas nager.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Piscine Calixa-Lavallée	11345, avenue Pelletier Téléphone : 514-328-4170
Piscine Henri-Bourassa	12005, avenue Laurier Téléphone : 514-328-4171



Soumission de candidature

Marche à suivre

Les candidats doivent remplir un formulaire intitulé *Demande d'emploi*, de la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord.

Pour le secteur aquatique, le secteur des loisirs et celui des camps de jour, le formulaire est disponible au Centre de loisirs, 11121, avenue Salk.

Vous devez retourner le formulaire à l'endroit où vous l'avez obtenu.

La date limite pour le retour des formulaires dûment remplis est le jeudi **27 mars 2008**.

Information générale

Tous les postes offerts peuvent être occupés aussi bien par des femmes que par des hommes.

Ceux qui désirent postuler à plusieurs emplois doivent remplir une demande par secteur et sont priés d'indiquer l'ordre de priorité des postes désirés.

Pour les postes du secteur des camps de jour, les candidats doivent inclure deux photos de format passeport.

Condition obligatoires

- Les candidats doivent fournir la preuve de leur dernière fréquentation scolaire (bulletin ou diplôme).
- Les candidats doivent satisfaire aux exigences d'une enquête de réputation.
- De plus, les candidats doivent être disponibles en tout temps pendant la période d'embauche, selon les besoins de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Secteur des camps de jour

Poste – Coordonnateur du programme des camps de jour des 6 à 11 ans

Sélection par entrevue

Fonctions

Planifier, organiser et superviser le programme d'activités.

Exigences

- Avoir fait des études en éducation physique, en techniques de loisirs ou dans un domaine connexe.
- Posséder de l'expérience dans le domaine de l'animation récréative, spécialement auprès des jeunes de 6 à 11 ans.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.
- Avoir suivi un cours de premiers soins.
- Être disponible du 26 mai au 15 août 2008.

Durée de l'emploi

12 semaines, du 26 mai au 15 août 2008 inclusivement

Horaire de travail

4 semaines de précamp de 40 heures, 7 jours sur 7
7 semaines de camp de 40 heures, du lundi au vendredi
1 semaine de postcamp de jour de 40 heures,
du lundi au vendredi

Salaire

14,93 \$ l'heure



Poste –

Animateur du programme des camps de jour des 6 à 11 ans

Fonctions

Travail d'animation auprès des enfants de 6 à 11 ans fréquentant les camps de jour.

Exigences

- Détenir une certification en animation (ex. : Remue-Méninges, YMCA ou Bois-de-Boulogne).
- Avoir suivi un cours de premiers soins.
- Avoir 16 ans au 23 juin 2008.

Durée de l'emploi

7 semaines, du 23 juin au 8 août 2008 inclusivement, et un stage de formation précamp

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation précamp qui aura lieu les 7, 8 et 14 juin 2008, de 9 h à 17 h, ainsi que le 15 juin 2008 (3 heures à déterminer)

Salaire

11,20 \$ l'heure

Poste –

Animateur-accompagnateur du programme d'accompagnement aux loisirs des camps de jour des 6 à 11 ans

Fonctions

Travail d'accompagnement et d'animation auprès d'enfants de 6 à 11 ans ayant une déficience intellectuelle ou physique aiguë.

Exigences

- Détenir une certification en animation (ex. : Remue-Méninges, YMCA ou Bois-de-Boulogne).
- Avoir suivi un cours de premiers soins.
- Avoir 16 ans au 23 juin 2008.

Atout

Détenir un diplôme ou être étudiant en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe.

Durée de l'emploi

7 semaines, du 23 juin au 8 août 2008 inclusivement, et un stage de formation précamp

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation précamp qui aura lieu les 7, 8 et 14 juin 2008, de 9 h à 17 h, ainsi que le 15 juin 2008 (3 heures à déterminer)

Salaire

11,20 \$ l'heure

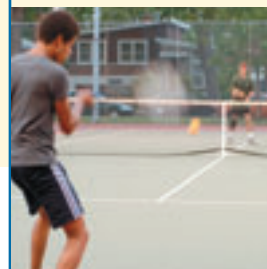
Secteur loisirs

Poste – Moniteur de tennis

Banque de candidatures prévisionnelle

Fonctions

Travailler à la préparation, à la diffusion et à l'évaluation des programmes d'enseignement du tennis destinés aux jeunes et aux adultes. Participer à l'organisation et au bon fonctionnement des ligues et des tournois.



Exigences

- Détenir un certificat d'instructeur de la Fédération québécoise de tennis.
- Avoir une formation et de l'expérience reconnues en tennis.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

Durée de l'emploi

12 semaines, du 26 mai au 15 août 2008 inclusivement

Horaires de travail

4 semaines à temps partiel, environ 16 heures
6 semaines à plein temps, environ 28 heures
1 semaine à temps partiel, environ 12 heures.

Salaire

12,55 \$ l'heure

Secteur des jardins communautaires

Poste –

Coordonnateur des jardins communautaires

Banque de candidatures prévisionnelle

Fonctions

Travailler à la préparation et à l'attribution des jardinets et superviser le déroulement de l'activité tout au long de la saison. Contribuer, par ses conseils aux usagers, au succès d'une bonne récolte. Voir à l'approvisionnement du matériel requis. Participer à l'organisation des fêtes de clôture. Fournir un rapport détaillé à ses supérieurs à la fin de la saison.

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus.
- Avoir des connaissances suffisantes en agriculture.
- Être disponible pendant la saison estivale.
- Posséder de l'expérience dans cette discipline.
- Démontrer une aptitude à travailler avec le public.
- Avoir le sens des responsabilités et posséder un bon jugement.

Durée de l'emploi

21 semaines, du 28 avril au 21 septembre 2008 inclusivement

Horaires de travail

10 semaines à temps partiel, environ 20 heures
11 semaines à plein temps, environ 35 heures

Salaire

14,93 \$ l'heure

Secteur aquatique

Information générale –

Qualifications minimales et obligatoires

Tout candidat à un poste dans le secteur aquatique doit, en plus des exigences générales obligatoires, faire la preuve qu'il détient le certificat à jour de sauveteur national, option piscine, délivré par le Service national des sauveteurs et le conserver valide durant toute sa période d'emploi.

Les candidats détenant la certification *Croix de bronze* seront considérés afin de constituer une banque de candidatures prévisionnelle.



Épreuve de 800 m en 18 minutes

Tous les aspirants à un poste dans le secteur aquatique doivent réussir une épreuve de natation, qui se tiendra les 29 et 30 mars 2008 à la piscine Calixa-Lavallée. Au moment de la remise des demandes d'emploi, vous devez prendre un rendez-vous.

Postes –

Coordonnateur – Piscines extérieures

Sélection par entrevue

Coordonnateur – Pataugeoires

Sélection par entrevue

Fonctions

S'occuper de la piscine extérieure ou de la pataugeoire, principalement comme responsable des activités, du personnel, des équipements, de la qualité de l'eau et de l'application de la réglementation qui régit les bains publics au Québec.

Exigences particulières

- Posséder une expérience de trois étés dans le milieu des piscines municipales ou une certification complémentaire serait un atout.
- Diriger des surveillants-sauveteurs.
- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les piscines et les pataugeoires.
- Savoir comment obtenir et conserver une eau saine, propre et équilibrée.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

Exigences particulières pour le coordonnateur de pataugeoires

Connaître le fonctionnement du filtre au sable.
Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

Durée de l'emploi

13 semaines, du 26 mai au 23 août 2008 inclusivement

- 1 poste de coordonnateur des pataugeoires, à 35 heures par semaine
- 1 poste de coordonnateur des pataugeoires, à 12 heures par semaine (à compter du 16 juin 2008). Ces heures seront combinées à des heures à titre de sauveteur en pataugeoire.
- 4 postes de coordonnateur des piscines extérieures, à 35 heures par semaine

Salaire

14,93 \$ l'heure

Poste –

Surveillant-sauveteur en chef – Piscine extérieure

Sélection par entrevue

Fonctions

Sous l'autorité du coordonnateur, agir à titre de surveillant-sauveteur. En l'absence de son supérieur, agir à titre de coordonnateur.

Exigences particulières

- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les bains publics au Québec.
- Posséder une expérience de deux étés dans le milieu des piscines municipales ou des certifications complémentaires serait un atout.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

Durée de l'emploi

13 semaines, du 26 mai au 23 août 2008 inclusivement

Salaire

12,06 \$ l'heure

Poste –

Surveillant-sauveteur – Piscine extérieure ou pataugeoire

Fonctions

Assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs. Effectuer divers travaux de nettoyage et d'entretien. Veiller à l'application des règlements municipaux et faire de l'animation.

Durée de l'emploi

10 semaines, du 16 juin au 23 août 2008 inclusivement
10 à 15 heures de formation pour la période du 2 juin au 15 juin 2008

Salaire

11,20 \$ l'heure

Postes –

Moniteur de natation – Piscine intérieure Surveillant-sauveteur – Piscine intérieure

Fonctions

Durant la leçon, élaborer une suite de mises en situation dans le but de montrer à nager. Assurer la surveillance et la sécurité de la clientèle durant la leçon et la natation libre.

Exigences particulières

- Avoir son attestation municipale pour enseigner la natation.
- Être en mesure d'enseigner la natation conformément au programme municipal, c'est-à-dire avoir déjà enseigné aux piscines intérieures de l'arrondissement de Montréal-Nord.
- Avoir une formation spécialisée pour les cours aquaforme, aquagym, aquajogging, prénatal et postnatal, et pour les aînés, est un atout.

Durée de l'emploi

11 semaines, du 2 juin au 16 août 2008 inclusivement.

Salaire

Moniteur de natation : 14,60 \$ l'heure
Surveillant-sauveteur : 11,20 \$ l'heure

Poste –

Préposé à l'accueil – Piscine intérieure

Sélection par entrevue

Fonctions

Accueillir la clientèle et surveiller l'accès, donner tous les renseignements demandés sur le programme, répondre au téléphone, prendre les inscriptions, percevoir les frais de cours et rédiger des rapports journaliers. Assurer la surveillance des endroits où il est appelé à travailler.

Exigences particulières

- Avoir une bonne connaissance des tâches et des règles administratives du programme aquatique.
- Informer la clientèle sur les choix possibles d'activités au programme, du contenu et du calendrier des cours de natation, des périodes de natation libre et des règlements de sécurité à la piscine.
- Être ordonné, dynamique et d'une nature accueillante.
- Avoir 16 ans au 1^{er} juin 2008.

Durée de l'emploi

11 semaines, du 2 juin au 16 août 2008 inclusivement

Salaire

9,59 \$ l'heure



Concours **SONDAGE**

sur le recyclage à Montréal-Nord

Répondez au sondage et courez la chance de gagner l'un des trois chèques-cadeaux de 100 \$.

- Ce concours-sondage est réservé exclusivement aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.
- Nous acceptons un seul bulletin par personne.
- Vous devez répondre aux huit questions du sondage pour être admissible au tirage.

Vous avez jusqu'au 19 mars 2008, à 16 h 30, pour nous faire parvenir le concours-sondage dûment rempli.

- Par la poste, à la mairie d'arrondissement, à l'attention de Claire Gélinas, au 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
- Par télécopieur, au 514-328-4299
- Par Internet : ville.montreal.qc.ca/mtlnord, puis cliquez sur le **sondage**.

SONDAGE

	OUI	NON		
1. Connaissez-vous le nouveau règlement de Montréal-Nord qui vous oblige à recycler ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2. Saviez-vous que le service de collecte sélective est hebdomadaire et qu'il a lieu le lundi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3. Êtes-vous intéressé à assister à une soirée d'information sur le recyclage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4. Avez-vous reçu suffisamment de documentation sur la manière de recycler ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5. Cochez une des trois cases suivantes :				
J'habite un immeuble de trois étages et moins (hors sol) dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.	<input type="checkbox"/>			
J'habite un immeuble de quatre étages et plus dans un secteur résidentiel de l'arrondissement.	<input type="checkbox"/>			
J'occupe un espace faisant partie d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel de l'arrondissement.	<input type="checkbox"/>			
Cochez le qualificatif qui traduit le mieux votre satisfaction (questions 6 et 7).				
	TRÈS SATISFAIT	SATISFAIT	PEU SATISFAIT	INSATISFAIT
6. Le travail d'implantation fait en personne ou par téléphone par un employé du Comité Écologique du Grand Montréal.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Les documents d'information (dépliants, annonces, affiches, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	OUI	NON		
8. Où et comment avez-vous obtenu l'information relative à la collecte sélective ?				
■ Sur le site Internet de l'arrondissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
■ En consultant notre publicité à la page 7 du <i>Guide de Montréal-Nord</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
■ Par un représentant du Comité Écologique du Grand Montréal, en personne ou en téléphonant au 514-721-8382	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
■ Par un employé du Bureau d'accueil aux citoyens de la mairie d'arrondissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
■ En consultant le dépliant explicatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
■ En lisant les renseignements sur la boîte de sacs transparents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
■ Autre, précisez :				
Cochez votre groupe d'âge (facultatif)				
<input type="checkbox"/> 18-25 ans <input type="checkbox"/> 26-45 ans <input type="checkbox"/> 46-55 ans <input type="checkbox"/> 56 ans et plus				
Nom	Prénom			
Adresse	Code postal			
Téléphone (résidence)	Téléphone (travail)			
Commentaires :				

Accès Montréal-Nord pour vous servir



Notre site Internet

Naviguez sur : ville.montreal.qc.ca/mtlnord



Votre bureau du citoyen

Venez nous rendre visite, au 4243, rue de Charlevoix.



Nos adresses

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

Adresse postale

■ Direction des affaires publiques et du greffe
4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Adresse électronique

■ info@mtlnord.ca
■ Télécopieur : 514-328-4299



Notre numéro de téléphone unique

Composez le 311 pour nous joindre

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h 30, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h.

De plus, en tout temps, (24 h sur 24, 7 jours sur 7), composez le 311 pour signaler un problème nécessitant l'intervention rapide des équipes des travaux publics ou de l'entretien.

Urgence – Police – Incendie 9-1-1

Service de la sécurité incendie de Montréal
Renseignements 514-280-2685

Service de police
(quand c'est pressant, mais pas urgent) 514-280-2222

Travaux publics (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) 514-328-4100

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

Ressources humaines et demande d'emploi 514-328-4090
Adresse électronique rharr@mtlnord.ca

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social 514-328-4150

Bibliothèque Henri-Bourassa 514-328-4125

Bibliothèque Charlevoix 514-328-4135

Bibliothèque Belleville 514-328-4140

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire 514-328-5626

Culture 514-328-4078

Maison culturelle et communautaire 514-328-5630

Sports et aréna 514-328-4160

Activités aquatiques 514-328-4152

Piscine Calixa-Lavallée 514-328-4170

Piscine Henri-Bourassa 514-328-4171

Loisirs et Centre de loisirs 514-328-4152

Développement social (bambineries – camps de jour) 514-328-4153

CLD de Montréal-Nord 11211, avenue Hébert 514-353-7171

Point de service de la cour municipale Saint-Léonard, 8400, boul. Lacordaire 514-872-2964

SPCA (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) 514-735-2711

Vos élus

Marcel Parent, maire d'arrondissement 514-328-4024

Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal 514-328-5574

James V. Infantino, conseiller de la Ville de Montréal 514-328-5575

Normand Fortin, conseiller d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont 514-328-5573

Clementina Teti-Tomassi, conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clarac 514-328-5576

